

REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
CANIGOU-VAL CADY
Zone artisanale Al Bosc
66820 VERNET-LES-BAINS

Nombre de membres :

En exercice : 10

Présents : 10

Date de convocation : 24 novembre 2008

SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2008

*L'an deux mille huit et le 28 novembre à 18h30, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal de la commune de Vernet les Bains sous la présidence de **Monsieur Henri GUITART**.*

Délégués titulaires : MM. CASES Jérôme, absent ayant donné pouvoir à BRUZY André, CASES Juliette et PIQUEMAL Jean-Claude pour CASTEIL ; MARGAIL Raymond, MARTINETTO Claudette et TUFNER Alain pour CORNEILLA DE CONFLENT ; BOUSIGUE Pierre, CHANONIER Patrick et JALIBERT Brigitte pour VERNET LES BAINS.

1) Approbation du compte-rendu de la séance du 13 octobre 2008

Le compte rendu de la séance est approuvé à l'unanimité des membres présents.

VOTES

Nombre de votants : 10 Votes POUR : 10

2) Autorisation au Président à créer des régies intercommunales – modification de la délibération du 9 avril 2008 portant sur les délégations du Conseil Communautaire au Président
Cette délibération permettra au Président, à chaque fois qu'il sera nécessaire, de mettre en place des régies de recettes. Dans l'immédiat, il s'agit de mettre en place une régie de recettes pour l'enlèvement des déchets ménagers à domicile (encombrants et déchets verts), sur inscription, et pour des volumes au-delà du maximum autorisé. Les tarifs seront fixés par acte constitutif de la régie. La régie fonctionnera à compter du 2 janvier 2009.

VOTES

Nombre de votants : 10 Votes POUR : 10

3) Demande de subvention au SYDEL pour les travaux d'éclairage public du parking Autones à Vernet les Bains

Le Président fait part de sa rencontre avec M.VIDAL du SYDEL sur le financement des travaux d'éclairage public. Ainsi, les travaux d'enfouissement des lignes électriques seront sous la maîtrise d'ouvrage du SYDEL et subventionnés de la manière suivante :

Pour les communes de plus de 1500 habitants :

25 % du SYDEL sur un plafond de l'opération à 40 000 € HT et 40 % de l'EDF

Pour les communes de moins de 1500 habitants :

40 % du SYDEL sur un plafond de l'opération à 40 000 € HT et 40 % de l'EDF

En ce qui concerne les réseaux d'éclairage public, que ce soit les travaux de mise en valeur du patrimoine par la lumière, l'amélioration ou la mise en esthétique de l'éclairage public, l'extension du réseau dans le domaine public ou la réfection et la mise en conformité, les travaux seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la communauté de communes, avec l'autorisation donnée par les communes pour que soient versées à la collectivité les subventions, dont les montants seraient :

Pour les communes de plus de 1500 habitants :

25 % du SYDEL sur un plafond de l'opération à 30 500 € HT

Pour les communes de moins de 1500 habitants :

40 % du SYDEL sur un plafond de l'opération à 30 500 € HT

S'engage un débat sur le nombre d'habitants pris en compte pour la commune de VERNET LES BAINS. En effet, le chiffre pris en compte lors des dernières élections municipales de 2008 était inférieur à 1500 habitants, ce qui a d'ailleurs eu une conséquence sur le nombre des conseillers municipaux élus. Madame LAVAIL va se renseigner auprès de l'INSEE pour savoir quels chiffres doivent être pris en compte dans le cadre de la demande de subvention. Le conseil communautaire approuve le dossier de demande de subvention au SYDEL pour le parking Autones de Vernet.

VOTES

Nombre de votants : 10 Votes POUR : 10

4) Travaux d'extension du bâtiment administratif – choix du maître d'œuvre

Après consultation pour le choix d'un maître d'œuvre pour les travaux du bâtiment administratif, et analyse des offres reçues, le Président propose de retenir l'offre du Cabinet GARRABE de MILLAS pour un pourcentage de rémunération de 11% et des délais de présentation du projet fixés à 11 semaines. Les offres et le rapport d'analyse sont à la disposition des membres du conseil communautaire. L'offre du Cabinet GARRABE de MILLAS est approuvée

VOTES

Nombre de votants : 10 Votes POUR : 10

5) Fixation du tarif horaire 2008 pour les travaux en régie

Le Président propose l'augmentation du tarif horaire pour les travaux réalisés en régie en 2008 de 0,50 €, soit **18,50 €**.

VOTES

Nombre de votants : 10 Votes POUR : 10

6) Ajustement de l'allocation de compensation versée aux communes, après prise en compte des dépenses de transfert de la compétence des sentiers de randonnée – Avis de la Commission d'évaluation.

La Commission d'Evaluation des Transferts de Charges, réunie le jeudi 27 novembre 2008, a donné un avis sur le montant des dépenses à prendre en compte pour le transfert de la compétence des sentiers de randonnée au 1^{er} janvier 2008. Ce montant s'élève à **25 000 €** annuel. Le Président propose d'accepter ce montant et d'ajuster les montants des allocations de compensation versées aux communes selon le critère du nombre d'habitants, soit 17 928 € pour Vernet les Bains, 5 452 € pour Corneilla de Conflent et 1620 € pour Casteil.

Pour 2009, l'allocation de compensation se répartit de la manière suivante :

	<u>Montant annuel</u>	<u>Montant mensuel</u>
Vernet les Bains	83 454 €	6 954,50 €
Corneilla de Conflent	10 386 €	865,50 €
Casteil	681 €	versé en une fois

Le Président précise que le montant annuel de 25 000 € constitue un engagement minimal annuel de la communauté de communes pour les travaux et l'entretien des sentiers de randonnée.

VOTES

Nombre de votants : 10 Votes POUR : 10

7) Organigramme hiérarchique et fonctionnel de la communauté de communes

Le Président présente l'organigramme de la structure, élaboré au terme de plusieurs réunions avec le personnel, consulté par groupes sur ces propositions. Cet organigramme est approuvé et remis aux membres du conseil communautaire. Il est joint au présent compte rendu.

VOTES

Nombre de votants : 10 Votes POUR : 10

8) Modification des tarifs de l'eau potable et de l'assainissement (part communauté de communes)

Le Président propose une augmentation TTC de 0,27 € au m³, part fixe (abonnements) et part proportionnelle (consommations) cumulées (pour une moyenne de 120 m³ consommés). Cette augmentation est en moyenne estimée à une augmentation de 20 % de la facture de l'utilisateur et représente une part de recettes supplémentaires pour la collectivité estimée à 40 000 €. Compte tenu

du poids de l'ensemble des programmes de travaux à réaliser, M. BOUSIGUE pense que cette augmentation est insuffisante et qu'elle ne répond pas à aux besoins de financement supplémentaire nécessaire. Mme JALIBERT pense qu'on ne peut brutalement, sur une même année, répercuter sur l'usager l'impact de nos dépenses de travaux et qu'il convient de lisser sur plusieurs années. Après débat sur ce sujet, le Président propose pour 2009 de retenir cette augmentation de 20 % et de fixer les nouveaux tarifs de la manière suivante :

<u>Part proportionnelle</u>		<u>Part fixe</u>	
Redevance Eau	0,55 € HT	Abonnement Eau	7,56 € HT
Redevance Assainissement	0,84 € HT	Abonnement Assainissement	13,70 € HT

VOTES

Nombre de votants : 10 Votes POUR : 10

9) Modification du plan de financement des travaux Eau Potable (tranche 2008) – Subventions du Conseil Général des P.O., Agence de l'Eau (taux de 55 %) et DGE 2008

Compte tenu des décisions d'attribution reçues de la DGE 2008, du Conseil Général et de l'Agence de l'eau, les travaux réalisés sur les réseaux d'eau potable en 2008 pour un montant total de 165 289,57 € HT sont financés suivant les enveloppes éligibles pour chacun des partenaires, de la manière suivante :

DGE 2008

(31,21 % de **128 394,49 € HT**) 40 072 €

Conseil Général 66 et Agence de l'Eau 81 172 €

(56 % de **145 380,25 € HT**)

Soit un total de **121 244 € HT** pour 165 289,57 € de travaux, soit 73,35 %.

Le plan de financement définitif est adopté.

VOTES

Nombre de votants : 10 Votes POUR : 10

10) Construction du bâtiment à usage d'entrepôt à Casteil – choix du maître d'œuvre

Après consultation pour le choix d'un maître d'œuvre pour les travaux du garage à Casteil, et analyse des offres reçues, le Président propose de retenir l'offre du Cabinet DUPOUY de CODALET pour un pourcentage de rémunération de 10% et des délais de présentation du projet fixés à 5 semaines. Les offres et le rapport d'analyse sont à la disposition des membres du conseil communautaire. L'offre du Cabinet DUPOUY de CODALET est approuvée

VOTES

Nombre de votants : 10 Votes POUR : 10

11) Travaux de renouvellement des branchements plomb – choix du maître d'œuvre, marché à bons de commande pour 4 ans.

Après consultation pour le choix d'un maître d'œuvre pour les travaux de renouvellement des branchements plomb et une étude préalable, et analyse des 3 offres reçues, le Président propose de retenir l'offre du Cabinet GEO PYRENEES pour un pourcentage de rémunération de 5,08 % et des délais de réalisation de l'étude préalable fixés à 3 semaines. Les offres et le rapport d'analyse sont à la disposition des membres du conseil communautaire. L'offre du Cabinet GEO PYRENEES est approuvée

VOTES

Nombre de votants : 10 Votes POUR : 10

12) Approbation du Schéma Directeur de l'Assainissement et du zonage d'assainissement.

Le rapport définitif du Schéma Directeur de l'Assainissement et du zonage d'assainissement, présentés en commission Eau & Assainissement, doivent être approuvés par le conseil communautaire pour financement par les partenaires. L'approbation de ce schéma n'engage par la collectivité sur les propositions de travaux présentés par le cabinet d'études GINGER. Les programmes en matière d'assainissement seront présentés à l'approbation du conseil communautaire lors de la session budgétaire 2009.

VOTES

Nombre de votants : 10 Votes POUR : 10

Questions diverses

1) Réunion avec le Préfet de tous les Présidents d'EPCI du département.

Le Président relate les divers points traités lors de cette réunion qui a permis pour la première fois la rencontre de tous les présidents entre eux. La question du regroupement de « Canigou Val Cady » avec la communauté de communes de Prades n'est plus vraiment « d'actualité » dans l'esprit du Préfet qui axe désormais les objectifs sur la création des « bassins de vie », qui verrait le regroupement de plusieurs communautés de communes, « Prades » et « Canigou Val Cady » entre autres...

2) **Réunion du SPANC** : Mesdames JALIBERT et MARTINETTO indiquent que les tarifs de cotisations vont être fixés lors de la prochaine réunion.

3) **Panneau « Canigou Val Cady »** : Mme JALIBERT fait part de l'importance de mettre en place un panneau « Canigou Val Cady » sur l'emplacement proposé par M. DELONCA sur le terrain des « grottes des Canalettes » à Corneilla de Conflent. Une estimation a été demandée à M. CORNACHON d'Idées Go, prestataire de l'office du tourisme. Il s'agit bien évidemment d'une estimation, la communauté de communes devant discuter plus précisément avec M. DELONCA de l'emplacement proposé et ensuite probablement lancer une consultation d'agences de communication et/ou de professionnels produisant ce type de panneaux. Cette installation sera budgétisée en 2009 sur le budget principal.

La séance est levée à 20h40.